

225C1947
FR0000120966-FS0976

20 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE BIC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2025, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹ (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE BIC et détenir 2 090 163 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,58% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la conclusion concomitante d'accords et d'instruments financiers portant sur des actions SOCIETE BIC.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4^o du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 864 122 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat d'échange à terme portant sur 413 050 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 26 mars 2026 ;
- 1 contrat d'échange à terme portant sur 174 792 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 26 juin 2026 ;
- 1 contrat d'échange à terme portant sur 276 280 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 13 février 2026.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 6^o du code de commerce, 387 022 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.

¹ Contrôlée par Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex).

² Sur la base d'un capital composé de 41 621 162 actions représentant 58 357 733 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.